



# AU DEVOIR

ASSOCIATION DES POLICIÈRES ET POLICIERS PROVINCIAUX DU QUÉBEC • VOLUME 44 • NUMÉRO 2 • JUILLET 2013

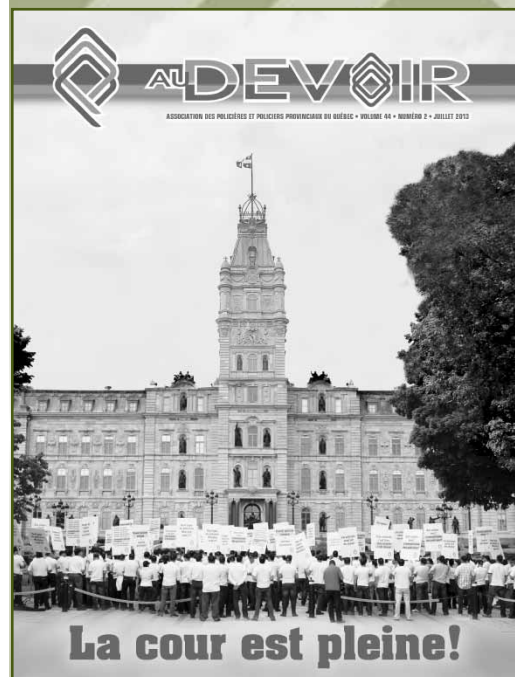


## La cour est pleine!

# SOMMAIRE

*Dans le but d'alléger les textes, le genre masculin englobe aussi bien les femmes que les hommes, sauf lorsque spécifié*

Le Congrès manifeste en demandant le respect (P. Veilleux).....	1
Point de presse Congrès 2013.....	3
La préparation de la défense en matière disciplinaire! (J. Painchaud)....	4
La santé-sécurité, à qui ça sert vraiment? (D. Rolland).....	6
Vélotour SP 2012 (A. Simard) et (J. Sirard) .....	7
Transfert des régimes d'épargne (L. Fournier).....	8
Une manifestation historique .....	10
Assez c'est assez! (D. Ricard).....	12
5 <sup>e</sup> édition du Tournoi de hockey de la SQ, district MLLL (M. Sauvageau) .....	13
20 ans de ristournes!.....	14
Histoire de l'APPQ, le fondateur Arthur Vachon (A. K. Malouf).....	16
Évaluer le développement démocratique des institutions policières (R. Bronsard).....	18
Nouveaux et futurs retraités de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec .....	20



Photographes :  
André Fiset  
Jean Sinotte

## AU DEVOIR

1981, Léonard-De Vinci  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1Y9  
Tél. : 450 922-5414 • Téléc. : 450 922-5417

### Responsables de la rédaction :

**Pierre Veilleux**  
Président

**Robert Bronsard**  
Rédacteur en chef

Dépôt légal - Bibliothèque du Québec  
Tirage : 5 550

Les textes publiés dans cette revue sont la responsabilité de leurs auteurs.  
Les articles peuvent être reproduits à la condition d'en signaler la source.



### ÉDITEUR :

EFFICOM INC.

BUREAU  
1591, rue Principale, bureau 201  
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6  
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général  
**MARCEL FOREST, CPA, CA**  
Directeur vente publicitaire  
**ANDRÉ LABONTÉ**  
Directrice infographie  
**NANCY BOSSÉ**  
Directrice service à la clientèle  
**NANCY THIBEAULT**



## LE CONGRÈS MANIFESTE EN DEMANDANT LE RESPECT



Chers collègues, notre Congrès annuel s'est tenu cette année à Québedes 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin derniers. Dès notre ouverture dans la matinée du jeudi, nous avons débattu d'une proposition demandant d'une part à la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, l'abolition de la Commission spéciale d'examen sur les événements du printemps 2012 et, d'autre part, d'être traités avec plus de considération sur les recommandations faites par l'Association notamment dans le cadre règlementaire portant sur le déroulement des enquêtes indépendantes.

### LA COMMISSION SPÉCIALE

En effet, l'annonce du ministre de la Sécurité publique le 8 mai dernier sur la création d'une Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 en a surpris plus d'un. Les partis politiques d'opposition ainsi que tous les organismes impliqués de près ou de loin, nous incluant, ont tous appris la nouvelle par conférence de presse. Personne n'avait été consulté ni mis au courant de cette Commission. Je dirais même plus, le Ministre nous avait mentionné, le 19 février dernier, lors de la rencontre technique sur le projet de loi sur le registre des armes à feu, de son intention de refuser les demandes répétées des groupes de pression qui demandaient ce genre d'exercice.

Un des objectifs de cette Commission est d'examiner les techniques utilisées par les forces policières... pas besoin

de faire une grande analyse pour imaginer que l'exercice va vite se transformer en critique envers les interventions de contrôle que nous avons dû faire pour contenir ces manifestations. Nous ne sommes pas d'accord. Le travail des policiers lors de ces manifestations a été exemplaire. Le gouvernement en place à ce moment n'a jamais remis en question le travail effectué par l'ensemble des forces policières au Québec, alors pourquoi créer cette Commission? De qui sert-elle les intérêts?

### LES COMMISSAIRES

Le Ministre nomme trois commissaires : M. Serge Ménard, ancien ministre de la Sécurité publique, M<sup>e</sup> Bernard Grenier, ancien juge à la retraite et finalement, et non la moindre, M<sup>me</sup> Claudette Carbonneau, ancienne présidente de la CSN. Pour ce

qui est de M. Ménard, il ne faut pas oublier qu'il est le père de la règle de délation obligatoire apparue dans la *Loi sur la police* en 2000 et déjà, lors des entrevues données dans les médias le 3 juin, d'une part il déclarait ne pas vouloir faire le procès de la police et du même souffle, il mentionnait que les policiers avaient fait des écarts de conduite, alors...

Pour ce qui est de M<sup>me</sup> Carbonneau, elle a ouvertement appuyé le mouvement tandis que la CSN, de son côté, a non seulement appuyé, mais financé le mouvement de contestation du printemps 2012. Sans cet appui financier, nous aurions probablement assisté à un mouvement bien plus modéré et avec beaucoup moins d'occasions pour les casseurs de s'exécuter.

C'est pour ces raisons que l'Association se refuse à participer à cette Commission partisane juste pour faire

plaisir à ceux pour qui la police servira de prétexte. Nous ne voulons pas servir de bouc émissaire pour des décisions qui ont été prises par l'Assemblée nationale. Le travail des policiers ne servira pas d'écran derrière lequel chacun pourra se refaire une image d'innocence en se défilant de ses propres responsabilités.

## **LE CADRE RÈGLEMENTAIRE CONCERNANT LE DÉROULEMENT DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES**

Pour ce qui est du deuxième dossier, suite à l'adoption du projet de loi 12 sur les enquêtes indépendantes par l'Assemblée nationale le 9 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, avait déposé son cadre réglementaire concernant le déroulement de ces enquêtes pendant les travaux sur le projet de loi.

Le 12 mars dernier, lors de la présentation de notre mémoire en Commission parlementaire, l'Association s'est prononcée contre le projet de loi comme il était présenté. Il est important de rappeler que suite aux intentions du Ministre d'exclure systématiquement les enquêteurs actifs du processus avec comme principale raison une mauvaise perception de la part du public sur la partialité des policiers entre eux, nous lui avons expliqué qu'une refonte complète d'un système qui fonctionne en se basant uniquement sur des perceptions n'était pas nécessaire et que nous allions lui proposer un modèle efficace capable de répondre à ses attentes de ramener la confiance souhaitée au sein de la population.

Notre proposition d'un modèle québécois aurait été une solution efficace sans remettre en cause le modèle actuel et qui aurait certainement réussi à rassurer le public. De plus, appuyés d'experts,

nous avons également soumis des recommandations importantes portant sur le respect de nos droits constitutionnels en lien direct à son projet de cadre réglementaire portant sur le déroulement des enquêtes.

Malheureusement, le Ministre nous a entendus, mais sans toutefois nous écouter. Systématiquement, il a rejeté l'essentiel de nos arguments préférant plutôt écouter les différents groupes de pression anti-police, autant sur le projet de loi que sur le cadre réglementaire à propos du déroulement des enquêtes.

Nous avons pris connaissance du projet de cadre réglementaire qui sera adopté cet été. On ne peut accepter ça sans réagir. On ne peut accepter qu'on vienne présumer que les policiers ont quelque chose à cacher. Les policiers sont des citoyens comme les autres, avec les mêmes droits que n'importe quel citoyen, mais parce que nous sommes des policiers, il faudrait accepter d'être traités avec moins de droits que les autres citoyens?

Par exemple, parmi les intentions du Ministre, le directeur du corps de police sera obligé de prendre les mesures raisonnables afin de séparer les policiers impliqués et d'éviter qu'ils communiquent entre eux jusqu'à ce qu'ils rencontrent les enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes (BEI) et qu'ils aient produit leurs rapports. Mais quels sont les citoyens qui sont exposés à un tel traitement? Je n'en vois qu'un : le citoyen dont la police se saisit en fonction du Code criminel et pour qui, il est permis de l'isoler, de l'empêcher d'entrer en contact avec d'autres citoyens, mais encore, il a droit au silence et pas nous... Ce qui semble vouloir dire qu'on veut nous traiter d'entrée de jeux comme des criminels!

En plus, les policiers impliqués et témoins auront l'obligation de faire rapport sans influence, et ce, dans un délai maximal de 24 heures à moins de circonstances exceptionnelles. Qu'arrive-t-il si le policier est mis en arrêt de travail suite à un stress

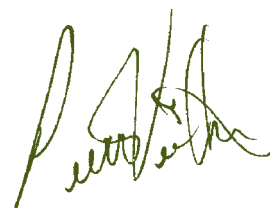
post-traumatique? S'agit-il d'une circonstance exceptionnelle? Que veut dire faire rapport sans influence? Fait-on référence aux avocats, aux représentants syndicaux, ou au soutien des collègues de travail?

Très clairement, toutes ces prises de position démontrent bien que le ministre Bergeron et son parti adhèrent à la thèse qu'il n'y a que complaisance et collusion entre les policiers.

Il est certain que si le Ministre demeure sur ses positions, nos procureurs auront probablement à inscrire des contestations juridiques devant les tribunaux, car il ne s'agit ici de rien de moins que d'une détention illégale.

## **CONCLUSION**

Voilà! Je viens de vous expliquer brièvement l'ensemble des raisons qui nous ont conduits à manifester notre mécontentement et, surtout, à dénoncer le manque de respect de la part du Gouvernement envers ses policiers. La responsabilité d'une association comme la nôtre est de faire les représentations nécessaires pour que les intérêts des membres soient non seulement entendus, mais respectés. Nous estimons que nous méritons d'être consultés et écoutés avant d'adopter des mesures qui pourraient porter atteinte directement aux droits les plus fondamentaux des femmes et des hommes qui, en première ligne, ont pour mission d'assurer la sécurité publique sur l'ensemble du territoire québécois.



**Pierre Veilleux**  
Président



## POINT DE PRESSE CONGRÈS 2013...

Bonjour à tous,

Merci d'avoir accepté notre invitation. Mon nom est Pierre Veilleux, je suis le président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec. Je ferai une brève présentation sur les raisons qui nous amènent ici aujourd'hui pour ensuite céder la parole à Bernard Lerhe. À la suite de ces présentations, il y aura une période de questions.

Nous sommes ici aujourd'hui pour exprimer clairement notre mécontentement face aux mesures proposées par le gouvernement Marois ces derniers mois et qui contribuent selon nous à brimer les droits des policières et policiers que nous représentons.

Il y a eu tout d'abord la présentation du projet de loi visant à modifier la façon dont on mène les enquêtes indépendantes, un projet de loi qui, comme on peut le constater, ne reflète pas les recommandations que nous avons faites au ministre Bergeron et aux parlementaires chargés d'étudier le projet de loi.

Ces modifications législatives sont accompagnées d'un cadre règlementaire qui sera bientôt adopté, lequel dans sa forme actuelle portera atteinte à nos droits les plus fondamentaux, à l'encontre encore une fois de nos recommandations tout à fait légitimes.

De plus, rappelons que, le 8 mai dernier, le ministre de la Sécurité publique du Québec annonçait également la mise sur pied d'une Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012 qui se penchera entre autres sur les techniques utilisées par les forces policières.

Nous estimons que cet exercice est futile et que le Gouvernement n'a pas à mettre sur pied une autre mesure de contrôle de l'activité policière que celles déjà en place, puisque, comme vous le savez sûrement, le travail des policiers au Québec fait déjà l'objet d'un encadrement des plus imposants en Amérique du Nord; qu'on pense ici à la déontologie policière, la discipline interne, l'enquête du coroner, l'enquête criminelle, parfois même des poursuites civiles... point n'est besoin d'en rajouter. La cour est pleine!

Ce matin, dans le cadre du Congrès annuel des délégués de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, une proposition a été adoptée pour demander à la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois, ainsi qu'au ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron :

- de cesser de mettre des mesures en place pour contraindre davantage l'action policière;
- d'écouter et de considérer davantage les avis de ceux et celles qui chaque jour sont en première ligne pour s'assurer du maintien de la sécurité publique sur tout le territoire québécois.

Le contenu de cette proposition demande également au gouvernement du Québec d'abolir la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012; dans l'éventualité d'une fin de non-recevoir à cette demande, nous allons émettre un mot d'ordre aux membres que nous représentons de ne participer en aucune façon aux travaux des commissaires Ménard, Grenier et Carbonneau.

Tous les policiers ici présents n'ont certainement pas, vous le comprendrez, ni l'habitude, ni cette culture de sortir dans la rue afin de manifester leur mécontentement. C'est donc dire à quel point la situation est préoccupante et que nous espérons tous que le message de respect et d'écoute clairement affirmé par l'ensemble des policiers du Québec sera entendu et compris par les instances gouvernementales.

Je termine en vous remerciant tous encore une fois de votre participation et je cède maintenant la parole à M. Bernard Lerhe, président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec.

Merci!



## À LA DÉFENSE DE VOS DROITS

# La préparation de la défense en matière disciplinaire!

Lors du 45<sup>e</sup> Congrès annuel des délégués syndicaux de l'Association, j'ai eu l'occasion de donner une formation ayant notamment pour objectifs la présentation des différents mécanismes contrôlant l'activité policière au Québec<sup>1</sup>, ainsi que la présentation sommaire du nouveau *Règlement sur la discipline interne des membres de la Sûreté du Québec*<sup>2</sup>.

Cette formation comportait également un exposé des principaux éléments à considérer dans la préparation en défense d'un dossier disciplinaire et c'est d'ailleurs ce dont j'ai choisi de vous parler aujourd'hui, par l'entremise de la présente chronique.

Vous trouverez donc, ci-après, une énumération des diverses étapes devant être considérées lors de la préparation d'une défense stratégique en matière disciplinaire, ainsi que des enjeux qui en découlent.

### Les étapes préparatoires!

Lorsque le dossier du membre est inscrit au rôle des audiences disciplinaires, la personne mandatée<sup>3</sup> par l'APPQ pour défendre le membre établit un premier contact par téléphone avec celui-ci. Par la suite, la DNP transmet à l'APPQ la divulgation complète de la preuve. Le représentant du membre fait une première lecture du rapport d'enquête et autres documents connexes; il fait également une vérification sommaire de la jurisprudence pertinente et communique avec le membre pour obtenir certaines infor-

mations complémentaires au dossier et répondre aux questions de celui-ci.

La prochaine étape<sup>4</sup> consiste à communiquer avec la poursuite afin de connaître l'objectif recherché en regard de la citation et du contenu de la preuve : il s'agit d'une démarche exploratoire sans engagement de la part des parties. Les discussions portent sur le fardeau de preuve prépondérante à rencontrer par la poursuite, le positionnement des parties selon un plaidoyer de culpabilité ou déni de culpabilité au dossier, et voir selon le cas la possibilité de

recommandations communes sur la sanction.

Une fois l'ensemble des informations ainsi retenues une rencontre préparatoire<sup>5</sup> avec le membre intimé a lieu pour permettre de faire ensemble une analyse du rapport d'enquête, identifier les véritables enjeux, recueillir les faits selon le membre intimé, effectuer la recherche d'éléments favorables supplémentaires ne faisant pas partie du rapport d'enquête et faire une révision de la jurisprudence pertinente au dossier avec le membre.

<sup>1</sup> À ce sujet, vous pouvez consulter l'article « Le contrôle de l'activité policière au Québec » paru dans la revue CDRP, volume 2, N° 2, juin 2013, page 6 et suivantes.

<sup>2</sup> À ce sujet, vous pouvez consulter l'article « Un nouveau Code de discipline à la Sûreté du Québec » paru dans la revue *Au Devoir*, chronique « À la défense de vos droits », décembre 2010.

<sup>3</sup> Le vice-président à la discipline et à la déontologie ou un avocat désigné par celui-ci.

<sup>4</sup> Les étapes préparatoires peuvent être espacées dans le temps ou effectuées simultanément.

<sup>5</sup> Les rencontres peuvent être dans un lieu physique et/ou en conférence téléphonique.

Dans cette démarche préparatoire avant l'audition devant le Comité de discipline, il y a, si nécessaire, la rencontre des témoins pertinents pour la défense et préparation du témoignage, ainsi que la rencontre de l'intimé et la préparation à son témoignage s'il y a lieu.

Le représentant du membre prépare sa plaidoirie et la jurisprudence qui sera déposée lors de l'audition. La préparation nécessite aussi, selon le cas, l'interrogatoire et le contre-interrogatoire ainsi que la plaidoirie lors de l'audition sur verdict et sur sanction s'il y a lieu.

### Ce qu'il faut savoir pour réussir sa défense!

Il faut se poser les questions suivantes : le fardeau de prépondérance de preuve est-il présent selon l'analyse de la preuve? Les faits sont-ils répréhensibles? Les faits sont-ils reconnus par l'intimé? Les faits rapportés par les témoins sont-ils crédibles? Quelle est la qualité des témoins?

Il faut également tenir compte des éléments suivants : l'évènement survenu hors du travail; l'absence d'intention (*mens rea*), l'absence du plaignant à l'audition, des versions contradictoires, des circonstances particulières, des facteurs atténuants ne sont pas des éléments déterminants à eux seuls pour un acquittement en discipline.

Qu'on le veuille ou non il faut avoir un regard objectif sur l'ensemble du dossier (forces et faiblesses), ce qui implique parfois de savoir reconnaître nos erreurs s'il y a lieu; c'est-à-dire, éviter de rationaliser à outrance et cesser de reporter sur les autres l'issue de la situation si on est imputable en totalité ou en partie de ce qui est arrivé.

La défense stratégique s'applique à deux étapes dans le cadre d'une audition disciplinaire, soit le positionnement de la défense avant verdict et la représentation de la défense sur sanction. La façon d'aborder le dossier avant audition influencera la finalité!

Devant un Comité de discipline, il faut faire ressortir les aspects suivants lors de l'audition : les éléments contextuels déterminants permettant de démontrer la non culpabilité s'il y a lieu; les circonstances particulières devant être considérées par le comité et les facteurs atténuants par rapport aux facteurs aggravants. Concernant le profil de l'intimé, il est important pour celui-ci lors de l'audition de démontrer un respect pour la fonction qu'il occupe et pour l'autorité hiérarchique, faire preuve d'honnêteté et d'un bon jugement. Assumer sa part de responsabilité dans l'évènement s'il y a lieu et démontrer son désir de s'amender et rassurer le Comité à l'effet qu'il s'agit d'un geste isolé.

### La contestation d'une sanction disciplinaire!

Lorsque le membre intimé conteste une sanction du Comité de discipline, il doit faire la rédaction d'un grief. La prescription est de 90 jours à compter de l'expiration du délai de révision du directeur général. Faisant suite à la réception du grief, l'Association analyse d'un point de vue juridique la décision écrite et motivée du Comité de discipline et analyse la jurisprudence arbitrale pertinente au dossier. Suivant cette démarche, le grief peut faire l'objet d'un retrait sans préjudice, de négociations pour une entente ou être référé à l'arbitrage.



Concernant la procédure devant l'arbitre de grief, il faut savoir que la cause est refaite de « novo », c'est-à-dire que l'on refait entendre si nécessaire tous les témoins. L'arbitre va intervenir pour modifier ou annuler la sanction s'il considère que la décision de l'employeur est déraisonnable et la décision de l'arbitre peut faire l'objet d'un cheminement complet devant tous les tribunaux (révision ou d'appel).

### Conclusion

Afin d'assurer une défense pleine et entière aux policiers et policières en discipline, il est important d'avoir un processus disciplinaire qui respecte les règles d'équité procédurales telles que nous avons à la Sûreté du Québec<sup>6</sup>. De plus, le travail de défense en matière disciplinaire nécessite des connaissances approfondies et actualisées en restant à l'affût de l'état de la jurisprudence et de la doctrine en droit du travail. Et n'oubliez pas que la bonne compréhension des enjeux du dossier assure les meilleurs résultats! Syndicalement vôtre!

**Jacques Painchaud,**  
**L.L.M. (Droit)**

**Vice-président à la discipline  
et à la déontologie**

<sup>6</sup> Règlement sur la discipline interne de membres de la Sûreté du Québec, en vigueur le 13 décembre 2012 et faisant suite à une entente signée au Comité paritaire et conjoint le 7 juillet 2010.



# La santé-sécurité, à qui ça sert vraiment?

Depuis plusieurs années, je ne cesse de vous dire que la santé-sécurité au travail, c'est l'affaire de tous. Oui, chacun de nous est responsable et peut faire la différence dans notre environnement, il suffit d'y croire, il suffit de s'impliquer comme l'ont fait deux de nos confrères de la Montérégie.

Leur implication a mené à une résolution de problème qui, travaillée en équipe tant entre nous qu'avec la partie patronale, fut favorable pour chacune des parties.

## Comment le tout a commencé?

Ce sont deux membres de la Montérégie qui ont soulevé le fait que la console des terminaux véhiculaires leur procurait un inconfort ou un mal de dos causé, selon eux, par l'étui du pistolet qui s'appuyait sur le dessus de la console. Nos deux confrères en ont informé le directeur syndical du Grand Montréal, M. Stéphane Trottier. Saisi de l'information, celui-ci a entrepris, en tant que représentant à la prévention, une analyse d'accident. Il a rencontré ces membres, étoffé son dossier d'analyse et proposé des recommandations. Par la suite, le dossier de M. Trottier m'a été soumis.

Suite à la lecture et à l'analyse du rapport de notre directeur, nous nous posons, M. Bronsard et moi, la question suivante : sommes-nous devant un cas isolé ou bien devant un phénomène provincial?

Afin de répondre à cette question, nous avons élaboré un questionnaire que nous avons fait parvenir aux délégués afin qu'ils puissent le distribuer aux membres. Nous voulions savoir si vous aviez éprouvé des inconforts ou des maux de dos attribuables à la console des terminaux véhiculaires depuis les 12 derniers mois.

Votre participation fut exceptionnelle : plus de 300 répondants au sondage. Toutes ces réponses nous sont parvenues en moins de 30 jours. Ce sondage nous a permis de voir que le problème était provincial. Mais plus encore, par votre implication dans ce dossier, nous avons pu identifier trois facteurs soit : **la taille, le poids et le véhicule.**

Nous sommes devant une problématique qui est multifactorielle. Nous avons aussi remarqué que lorsque les trois facteurs cités plus haut sont réunis soit plus de six pieds, plus de 200 livres et le tout dans un Chevrolet Impala, nous avons 75 % de nos répondants qui ont subi un inconfort dans les douze derniers mois.

Ce travail collectif nous a permis de produire un rapport de situation qui a été déposé le 25 février dernier lors d'une réunion du Comité de coordination des comités de santé-sécurité. Nous avons expliqué la situation au directeur du Service de santé de la SQ. Celui-ci nous a informé qu'il acheminerait le dossier au directeur du Service de l'approvisionnement.

En même temps que le dossier était dirigé à l'approvisionnement, je faisais des représentations auprès de M. Michel Dumas, directeur sortant de la Direction des ressources matérielles, en lui expliquant la problématique des Impala qui nous donne des troubles musculosquelettiques. Tout le monde travaillait dans la même direction et pour un même but : trouver la solution qui réduirait les risques de troubles musculosquelettiques.

Le résultat du travail et de l'implication de tout un chacun? Nous avons conclu qu'il n'y aura pas d'achat d'Impala en 2013 (aucun). Voilà une bonne nouvelle, voilà



un bon début dans notre dossier des consoles véhiculaires.

Vous voyez, chacun de nous est un maillon important de cette chaîne qui conduit à la résolution du problème et la prévention en milieu de travail. En travaillant ensemble et en s'impliquant sérieusement dans la prévention et la santé-sécurité, cela nous permet de canaliser nos énergies pour créer pour tous un environnement de travail plus sain, plus plaisant pour nos membres.

Dans cet exemple, c'est l'implication de plus de 320 personnes qui ont pris le temps d'analyser, de recueillir de l'information, de participer à un sondage, de recueillir et d'analyser les réponses du sondage, les interventions syndicales et patronales et la prise de décision. Chacun a eu son mot à dire, chacun est important dans cette chaîne, car retirer un maillon et nous n'arrivons pas au même résultat.

Vous ne risquez rien à vous impliquer dans la santé-sécurité au travail et dans la prévention. Non, cela ne vous blessera pas. Or, comme vous l'avez vu plus haut dans ce texte, lorsqu'on s'implique, on provoque des discussions, on sensibilise à une problématique, on suggère des solutions et on crée un meilleur environnement de travail pas juste pour nous, mais pour tous.

Je ne le dirai pas assez souvent : la santé-sécurité au travail, c'est l'affaire de tous, vous êtes le début de toutes les solutions, autrement dit :

**Vous avez votre mot  
à dire, dites-le!**

**Daniel Rolland**  
Vice-président en santé  
et sécurité du travail et aux  
ressources matérielles

# Vélotour SP 2012



*Au cours des années, le Vélotour SP Rona contre la sclérose en plaques a permis d'amasser plusieurs centaines de milliers de dollars. Année après année, c'est avec fierté que l'APPQ et moi-même avons participé à cet événement, en puisant dans le fonds humanitaire de l'Association ainsi que dans le fonds discrétionnaire qui m'est alloué en tant que directeur syndical. Bravo aux membres du renseignement de sécurité Ouest qui ont contribué au succès de cet événement, M<sup>me</sup> Lysa-Anne Goupil et M. Jules Sirard.*

**Alphé Simard**  
Directeur GQG



Le Vélotour de la Société de la sclérose en plaques, volet provincial, avait lieu les 25 et 26 août 2012 dans la belle région de Trois-Rivières. Il s'agissait de la 23<sup>e</sup> édition de cette populaire activité, qui a regroupé pour l'occasion plus de 1 200 participants. La randonnée cycliste, à laquelle je prenais part ainsi que ma fille Andrée-Ann, s'est déroulée sur 2 jours où le soleil et la chaleur étaient de la partie. Ce qui a permis de compléter le parcours de 160 km sans difficulté. Comme c'est le cas depuis quelques années, l'APPQ a contribué financièrement à l'activité. D'ailleurs, notre équipe, composée d'une cinquantaine de personnes, a réussi à récolter un montant de 51 402 \$ sur un montant total de 1 240 000 \$. Encore une fois merci à l'APPQ et aux nombreux commanditaires.

**Jules Sirard, sergent**  
Délégué syndical



**Luc Fournier**  
Vice-président aux finances

Juin 2013

**OBJET :**

- ✓ **RAPPEL CONCERNANT LE TRANSFERT DES RÉGIMES D'ÉPARGNE DE L'APPQ : REER, CELI, CRI, FERR, FRV ET COMPTES D'INVESTISSEMENT**

**QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QUE PARTICIPANT?**

- ✓ **VOUS N'AVEZ RIEN À FAIRE!**

Faisant suite au communiqué émis en mars dernier, nous désirons vous rappeler que l'APPQ, la Banque Nationale et l'Industrielle Alliance ont transféré vos régimes d'épargne le 7 juin 2013. En procédant à ce transfert, l'APPQ est fière de solidifier son partenariat avec la Banque Nationale et l'Industrielle Alliance afin de bonifier la gamme de services qui vous est actuellement offerte.

Ce bulletin a pour but de vous rappeler certaines informations importantes relativement au transfert de vos régimes d'épargne.

**1 QUELS SONT LES RÉGIMES D'ÉPARGNE VISÉS PAR CE TRANSFERT?**

L'actif des fonds APPQ des régimes d'épargne suivants, soit le REER, le CELI, le CRI, le FERR, le FRV et les comptes d'investissement, a été transféré dans des **fonds distincts APPQ de l'Industrielle Alliance**. Ces fonds, créés exclusivement pour vous, s'appellent également « **Fonds APPQ** ».

Si vous déteniez des certificats de placement garanti émis avant le 7 juin 2013 chez Trust Banque Nationale, vous conserverez ceux-ci jusqu'à leur échéance. Une fois échus, ils seront alors transférés à l'Industrielle Alliance et investis pour le même terme, à moins d'avis contraire de votre part.

## 2 QUAND VAIS-JE RECEVOIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS?

En juin, vous recevrez une lettre contenant votre code d'accès et votre mot de passe personnalisés pour accéder au site Internet sécurisé. Si vous avez déjà un code d'accès, celui-ci sera toujours valide après le 7 juin 2013. Vous ne recevrez donc pas cette communication.

Dans les semaines suivant le transfert, vous recevrez deux relevés :

- Le premier sera un relevé de fermeture de compte de la part de Trust Banque Nationale.
- Le second sera un relevé d'ouverture de compte au 30 juin 2013. Celui-ci sera accompagné d'une note explicative.

Par la suite, votre relevé d'épargne sera émis deux fois par année, soit au 30 juin et au 31 décembre.

## 3 À QUI PUIS-JE M'ADRESSER SI J'AI BESOIN DE PLUS D'INFORMATION?

Pour tout complément d'information, veuillez communiquer avec un(e) agent(e) du Service à la clientèle, du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, heure de l'Est, aux coordonnées suivantes :

Téléphone : 1 866 684-5253  
Télécopieur : 1 800 786-6065  
Courriel : trustbn@inalco.com

Courrier :  
Banque Nationale Trust  
Épargne et retraite collectives  
C.P. 1907, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7M3



**Luc Fournier**  
Vice-président aux finances  
Association des policières  
et policiers provinciaux  
du Québec



**Steeve Gagné**  
Directeur principal,  
ventes et développement  
Conseiller en régimes  
de rentes collectives  
Cabinet d'assurance  
Banque Nationale inc.



**Lucie Lachance**  
Directrice principale, Services  
clients, administration et actuariat  
Épargne et retraite collectives  
Industrielle Alliance, Assurance  
et services financiers inc.

# Une manifestation historique

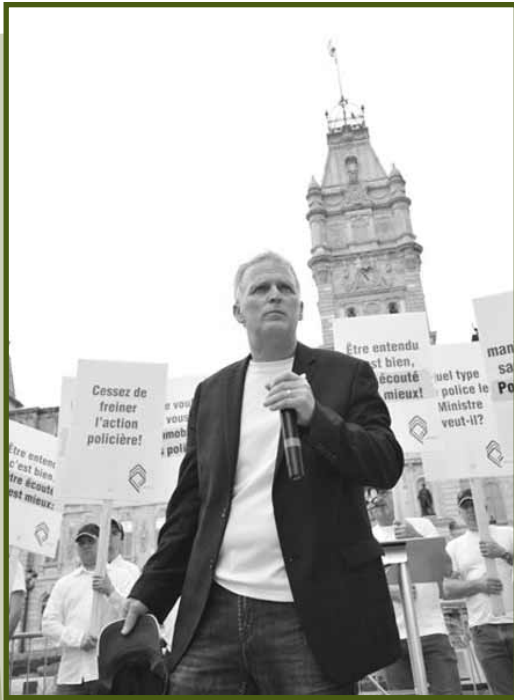
Photographes : André Fiset et Jean Sinotte



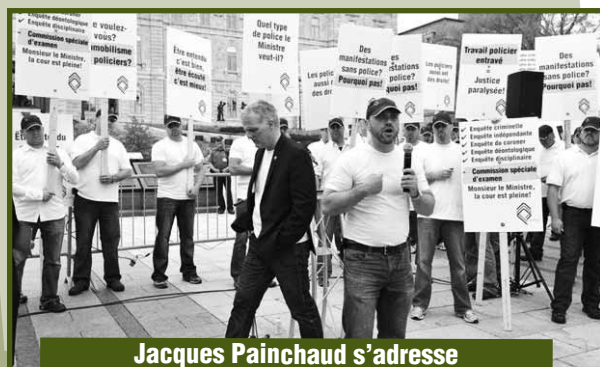
Un vote unanime



Faire du bruit pour se faire entendre!



Pierre Veilleux, président de l'APPQ; et Bernard Lerhe, président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec.



Jacques Painchaud s'adresse aux manifestants.



# ■ Une manifestation historique



On aperçoit de face, de gauche à droite, les députés : Jacques Duchesneau de la Coalition Avenir Québec et ancien directeur du Service de police de Montréal; Robert Poëti du Parti libéral du Québec et qui a terminé sa carrière à la SQ avec le grade d'inspecteur; Robert Dutil, également du PLQ et ancien ministre de la Sécurité publique en 2010 et 2012; enfin, Jacques Marcotte de la Coalition Avenir Québec. Le député Marcotte fut responsable du poste de la SQ de Portneuf au cours des années 90 et fut donc le patron de l'agent Pierre Veilleux, aujourd'hui président de l'APQ.

Photographes : André Fiset et Jean Sinotte



# ASSEZ C'EST ASSEZ!



Bonjour chers collègues,

La semaine dernière, nous étions, l'ensemble des représentants de l'APPQ, en congrès dans la région de Québec. Le congrès s'annonçait calme puisque nous n'étions ni en temps d'élection, ni en temps de renouvellement de contrat.

Cependant, au cours des dernières semaines, le Gouvernement en place a pris une série de décisions qui touchent l'ensemble des policiers du Québec. Vous savez, la profession de policier est la plus surveillée par divers mécanismes. Aucune profession n'a autant de mécanismes qui surveillent ses faits et gestes et pas beaucoup ont autant de chances de se retrouver étudiées que nous de par la nature de leur travail.

Il y a deux éléments qui ont fait déborder le vase. La commission d'examen sur le printemps Érables et comme vous le savez ce sujet touche notre district ainsi que le cadre réglementaire de la loi 12 sur les enquêtes indépendantes. Comme nous étions près du Parlement, nous avons décidé de nous faire entendre auprès du Gouvernement appuyé par nos collègues de la Ville de Québec! Nous sommes allés manifester pour passer nos messages et cela dans le respect de la réglementation et de l'ordre public.

En premier lieu, il est complètement inutile d'ajouter une commission pour examiner les manifestations du

printemps 2012! Le travail des policiers est présentement étudié par d'autres mécanismes dont la déontologie qui est publique. De plus, l'ensemble des intervenants et des impliqués n'en veulent pas! Il y a même eu un vote majoritaire en chambre pour l'annuler! Pourquoi insister? Pour servir des intérêts politiques? Il est clair qu'on veut que la police y passe également. Quand la première ministre déclare « **On s'est entêtés contre nos jeunes, on les a attaqués, on les a frappés!** » Je dois vous avouer que je suis estomaqué! Ce n'est tout de même pas la police qui a organisé les manifestations violentes! On est là pour défendre la démocratie! Voulez-vous que je vous parle des ces policiers et policières blessé(e)s, père et mère de famille qui se sont retrouvés à l'hôpital avec des blessures graves, qui ont travaillé à protéger l'ensemble de la population?! Moi je leur ai parlé personnellement! La police a déjà fait les frais de décisions politiques dans ce dossier, pas une fois de plus, il faut que ça cesse!

Pour ce qui est de la loi 12 sur le BEI (bureau des enquêtes indépendantes), le cadre réglementaire comporte des aberrations et une atteinte aux droits des policiers. Finalement, on traite les policiers comme des criminels alors que dans l'ensemble, le travail est très bien fait.

J'ai assisté à une partie de la commission parlementaire sur la loi 12. Je dois vous avouer qu'il y a eu un com-

mentaire très pertinent du député Duchesneau lors de ces interventions. Nous étions, à ce moment, quelques jours après le décès du jeune policier qui a perdu la vie dans le nord du Québec lors d'une intervention de violence. M. Duchesneau a dit : « **Nous étions à une seconde entre des funérailles et une enquête indépendante** ». Il avait tellement raison!

Il a été dit également par des députés que l'ensemble des policiers font un bon travail et qu'il n'y a pas d'augmentation de policiers condamnés. Pourquoi maintenant imposer dans le règlement de séparer les policiers suite à un événement où le BEI va se déplacer et exiger une déclaration dans les 24 heures? Pour accentuer le choc post-traumatique? **Les criminels ont plus de droit que nous!** Je ne crois pas que le ministre a déjà parlé à certains de nos confrères qui venaient d'utiliser leur arme parce qu'ils venaient de se faire pointer une arme sur eux. Moi oui! Il n'a certainement pas parlé à ces policiers dans les jours suivants, les mois suivants des événements. Moi oui! J'ai vu, et plusieurs d'entre vous aussi chers collègues, une très bonne partie de ces répercussions. Je ne sais pas s'il sait que certains vont prendre des mois à avoir la capacité de revenir au travail et certains ne reviendront pas. Il doit savoir que **derrière ces uniformes il y a des femmes et des hommes!**

Le Gouvernement est au sommet d'une démocratie que nous tentons



de préserver en bas c haque jour que nous t ravailons. P our c ertains, a u péril de leur vie et la dernière année en est une bonne démonstration malheureusement avec le décès de plusieurs policiers en service. Nos confrères ont quitté leur domicile ayant salué les membres de leur famille avant leur quart de travail sans savoir qu'ils vivraient une des plus difficiles épreuves de leur vie!

Nous sommes dans le groupe des principaux acteurs de ce maintien de la paix sociale qui fait que le Gouvernement peut exercer son rôle dans la plus grande quiétude possible. Il est facile de prendre des décisions derrière un bureau alors que nous , policiers, affrontons la population qui parfois conteste leurs décisions avec violence. Nous devons donc prendre les moyens pour assurer le maintien de la paix et éviter que le c haos s'installe. Parfois la ligne est mince!

On a l'impression qu'avec l'ensemble de ces mesures , les gens en place veulent nous empêcher de bien faire notre travail. **C'est vous que nous protégeons!**

Voilà le message que nous voulions passer au Gouvernement.

**Cessez donc de casser du sucre sur le dos de la police! Respectez les gens et les droits de ceux qui font ce travail!**

**M. le Ministre, la cour est pleine!**

***Dominic Ricard***  
Directeur Mauricie /  
Centre-du-Québec

## 5<sup>e</sup> édition du Tournoi de hockey de la SQ, district MLLL



La 5<sup>e</sup> édition du Tournoi de hockey de la Sûreté du Québec du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière s'est déroulée sous la présidence d'honneur du commandant du district, l'inspecteur-chef Pierre Simard, le 22 mars dernier à l'aréna de Mascouche.

Organisé par les membres de l'Unité de soutien à la gendarmerie du district (Jean Lindsay, Tino Di Turi, Eugenio Vicente et Yves Laflamme) le tournoi impliquait 12 équipes provenant des postes et des unités du district. C'est l'équipe du poste de la MRC Montcalm qui a remporté la Coupe du commandant, l'emportant sur l'équipe composée des membres de la Division des enquêtes régionales du district MLLL lors du match final.

Les organisateurs du tournoi ont remis les profits de la journée, soit 1 600 \$ incluant un don de 500 \$ provenant de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec, à deux organismes, soit le Club des petits déjeuners du Québec et la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière qui organise la journée Coup de pédale contre le cancer.

***Mathieu Sauvageau***  
Directeur Laurentides / Lanaudière





Caisse Desjardins des  
policiers et policières

# 20 ans de ristournes!

**RISTOURNES INDIVIDUELLES** 1 000 000 \$  
déposées le 22 mai dernier  
en fonction des intérêts perçus  
ou versés en 2012

**RISTOURNES COLLECTIVES** 228 684 \$  
Fonds d'aide au développement du milieu,  
dons et commandites

**FORFAITS DE TARIFICATION** 1 100 000 \$  
sommes distribuées en cours d'année  
par la tarification VIP



**2,3 M\$ retournés à la communauté sur l'exercice 2012 + de 9 000 \$ / jour**  
**C'EST ÇA LA DIFFÉRENCE!**

DES MILLIERS DE \$\$\$ D'ÉCONOMIE



AVEC L'OFFRE DE SERVICES APPARTENANCE®

**Votre caisse vous permet de déménager votre résidence principale sans indemnité hypothécaire. Le saviez-vous?**

En réponse à vos demandes, puisqu'elle vous en offre toujours plus, votre caisse a conçu exclusivement pour vous l'**Hypothèque qui déménage** :

- vous déménagez et vous contractez à la Caisse une nouvelle hypothèque d'un montant égal ou supérieur;
- l'indemnité est remboursée au moment du déboursé de la nouvelle hypothèque, lequel doit être effectué à l'intérieur d'une période d'un an;
- cette offre est applicable sur les immeubles de 4 logements et moins;
- pour les propriétaires occupants seulement.

**Profitez de cette option qui s'ajoute à toutes nos solutions hypothécaires et bénéficiez de la force financière économique des policières et policiers du Québec!**

## VOS REPRÉSENTANTS

LES DIRIGEANTS ÉLUS

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Carl Bélisle  
policier actif



Patrice Cardinal  
policier actif

CONSEIL DE SURVEILLANCE



Claude Chagnon  
policier retraité



Guy Côté  
policier retraité



Stéphane Laroché  
policier actif

DIRIGEANT STAGIAIRE



Marc-André Proulx  
policier actif

**POLICIER LIBÉRÉ  
DE SES FONCTIONS**

**Au plaisir de  
vous rencontrer!**



Michel Boutin  
Directeur Développement des affaires

[WWW.CAISSE-POLICE.COM](http://WWW.CAISSE-POLICE.COM)

514.VIP(847).1004 | 1.877.VIP(847).1004





# Offre Spéciale aux employés de l' **APPQ**



**TELUS**  
détaillant autorisé<sup>MD</sup>



iPhone 5 \*\*



Rugby LTE\*\*



Galaxy SIII \*\*



Obtenez un rabais  
allant jusqu'à 20 %  
sur les accessoires

Obtenez jusqu'à 200 \$ de crédit de mise en service\*

## 50 \$/mois

Votre forfait cellulaire comprend :

**300 minutes de jour** (0,10 \$/minute additionnelle)

**1 000 minutes entrantes**

Messagerie vocale 10, appel conférence

Afficheur, renvoi d'appel, appel en attente

Appels locaux illimités les soirs à partir de 18 h et le week-end

Appels nationaux illimités entre abonnés TELUS

250 messages textes sortants et entrants illimités

250 minutes d'appel interurbain au Canada (0,10 \$/minute pour les IU excédentaires)

Options : messages textes illimités 5 \$/mois, appels interurbains illimités au Canada 10 \$/mois

**6 Go de données**

Contactez : Ingrid ou Alexandre sans frais au :

**1 855 377-ALTO (2586)**

ou par courriel au :

**imarini@altocommunication.com**

Frais d'accès au réseau et frais d'appel  
d'urgence pour le 911 évolué INCLUS

**FACTURATION À LA SECONDE**

Profitez de cette offre exclusive!!

Deux lignes par membre!!

**Venez nous voir en boutique!**

Saint-Jean :  
855, Grand Bernier N.

Granby :  
470, boul. Boivin

Sorel :  
2465, ch. St-Roch

Sainte-Julie :  
1999, rue Nobel, local 15

Drummondville :  
400, boul. St-Joseph, suite 2

**Nous acceptons aussi vos  
commandes par courriel.**

Données additionnelles 0,05 \$ le Mo  
Transmission de données en itinérance  
aux États-Unis 3 \$ le Mo

Aucuns frais de mise en service. Le crédit de mise en service de 200 \$ ne s'applique que sur les mises en service de forfaits voix et données. Aucun crédit ne s'applique aux renouvellements. Offre valable pour une durée limitée avec une nouvelle entente de service ou un renouvellement de 2 ou 3 ans seulement, sur présentation d'une carte d'employé ou d'une carte de membre valide. Limite d'une mise en service par employé. Tout ANP ou téléphone intelligent BlackBerry doit être mis en service dans le cadre d'un forfait de transmission de données. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Les taxes et les frais pour les services payables à l'usage sont en sus. Les appels interurbains sont ceux faits du Canada vers le Canada ou vers la partie continentale des États-Unis. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre peut être retirée à tout moment sans préavis. † Ce tarif ne prévoit pas l'utilisation de l'appareil de transmission de données comme modem. TELUS, le logo TELUS et le futur est simple sont des marques de commerce utilisées avec l'autorisation de TELUS Corporation. © 2012 TELUS.

\*\*Certains appareils exigent un forfait incluant la transmission de données. Les clients peuvent choisir seulement les appareils compris dans la liste des appareils TELUS visés par l'offre.

# Histoire de l'APPQ, le fondateur Arthur Vachon

**Lors du congrès des délégués de juin 2012, une résolution fut adoptée en faveur de la rédaction d'un document relatant les 50 premières années de l'APPQ (de janvier 1966 à décembre 2015). Les personnes désignées à cette fin furent M<sup>rs</sup> André Fiset et M<sup>rs</sup> André K. Malouf. Voici un aperçu succinct en ce qui touche la création de l'Association.**

En 1966, après 96 ans d'existence, la Sûreté du Québec<sup>1</sup> n'offrait aux policiers de la base que des conditions de travail précaires et insuffisantes, pour ne pas dire pitoyables. Non seulement leur salaire était-il inférieur à la plupart de ceux des autres corps policiers, mais leurs congés étaient rares et leurs interminables heures de travail n'étaient pas compensées par le paiement de temps supplémentaire. Sur-

exploités, certains qualifiaient leur situation de quasi-esclavage. Par surcroît, le placement et les promotions étaient entachés de favoritisme, tandis que l'application de la discipline relevait d'autocrates réputés avoir l'esprit sévère et la sentence arbitraire. Sans recours parce que non syndiqués, les policiers de la PP<sup>2</sup> se retrouvaient toujours seuls pour se défendre ou se faire valoir. Pour obtenir justice et améliorer leur sort, un seul moyen s'imposait : s'unir pour faire nombre et parler d'une seule voix.

En janvier de cette année-là, deux policiers de l'Escouade des alcools et moralité, les agents Arthur Vachon et Pierre Lépine, décidèrent de former une association en vue de négocier avec le gouvernement de meilleures conditions de travail. Pour y parvenir, ils eurent recours aux services de la firme d'avocats Cutler, Lamer, Burns, Bellemare et Robert, qui épousa totalement leur cause et fut d'une importance capitale pour la suite des démarches.

Convoqué en assemblée par les fondateurs, un noyau de policiers décida de fonder sur tous les postes et unités de la province afin d'y recueillir le plus d'adhérents possible. Le mouvement prit une telle ampleur qu'en quelques semaines, la majorité des agents et sous-officiers avaient signé leur formulaire d'adhésion. Les avocats eurent désormais les arguments nécessaires pour présenter une requête de vant le Secrétariat de la province en vue de mettre sur pied une association selon les dispositions de la Loi sur les syndicats professionnels.

Cependant, même reconnue, cette Association ne possédait aucun droit de négociation avec le gouvernement, car seuls les salariés mentionnés dans le Code du travail possédaient un tel pouvoir. Or les policiers



Pierre Veilleux, président actuel de l'APPQ;  
et André Gendron, président de l'APPQ du 16 janvier 1966 au 25 septembre 1966

<sup>1</sup> Fondé en 1870, le corps policier portait le nom de Sûreté provinciale du Québec en 1966.

<sup>2</sup> PP pour Police provinciale, autre ancienne appellation de la SQ.

de la Sûreté en étaient exclus. Il fallait donc conquérir ce droit en faisant appel à la bonne volonté et à la raison des gens au pouvoir.

Le principal meneur du mouvement fut Arthur Vachon, un policier d'à peine un an d'expérience issu des Forces armées canadiennes où il avait servi durant 9 ans. Père de famille, sans peur et sans reproches, ce fut lui qui incarna le mouvement et qui monta au front au nom de ses confrères.

Plusieurs braves lui emboîtèrent le pas, mais ce fut sur lui que retomba la hargne des autorités policières et politiques qui ne voulurent pas négocier avec un groupe qui menaçait de restreindre un droit de gérance dont ils abusaient depuis des décennies.

D'une façon mesquine, l'état-major de la Sûreté déplaça l'agent Vachon au poste de Mtl-Métro pour compromettre sa présence aux réunions syndicales qu'il devait présider. Cela étant insuffisant, le directeur général Adrien Robert décida de le transférer au poste de Campbell's Bay, d'où il n'aurait plus été possible pour lui d'exercer la moindre influence dans le dossier. Arthur Vachon tenta respectueusement de s'objecter.

Finalement, au lieu de le transférer, le directeur lui reprocha les sorties publiques qu'il avait faites au nom de l'Association et résolut de le congédier sous prétexte d'insubordination et d'appel à l'illégalité. Cette mesure hautement contestable aurait pu être renversée si seulement un arbitre avait été prévu dans une loi pour rétablir la justice.

Ses confrères ne le laissèrent pas tomber et payèrent son salaire en le gardant comme président, tout en souhaitant que le ministre de la Justice, responsable de ce corps policier, rétablisse Vachon dans ses fonctions.

Ce fut tout le contraire qui survint. M<sup>e</sup> Claude Wagner, ministre en titre, prit parti contre Vachon d'une façon si définitive qu'aucun espoir de réinstallation n'était prévisible. Les motifs de sa décision étaient les suivants :

- 1- Le gouvernement libéral de Jean Lesage était à couteaux tirés avec nombre de ses travailleurs syndiqués, qui l'inondaient de revendications et lui faisaient la vie dure. Il n'était pas question de donner des droits similaires aux policiers provinciaux.
- 2- D'autre part, M<sup>e</sup> Wagner avait été mis au fait d'un dossier secret de la GRC sur le compte de l'ex-soldat Vachon établissant qu'il était un « danger pour la sécurité nationale ». Ce fameux dossier secret ne fut jamais rendu public, mais le ministre s'en réclama pour maintenir la décapitation du mouvement et diaboliser son président. Ainsi croyait-il mettre un terme aux revendications des policiers en les incitant à reculer pour ne pas subir le même sort.

Mais il était trop tard, le mouvement était irréversible. Tirant parti d'une opinion publique des plus sympathiques à leur cause, les policiers firent des moyens de pression, passant des sorties publiques à la grève morale, puis à la menace d'une grève totale, alors que les élections générales de juin 66 approchaient. Après s'être discrédité en montrant un entêtement des plus obtus contre toute syndicalisation, le gouvernement recula à la dernière minute et signa avec l'APPQ une entente plus ou moins satisfaisante qui lui permit d'écarter une grève imminente qui promettait de perturber le déroulement du scrutin.

Pour bien comprendre le contexte de cette crise, il faut savoir qu'entre avril et juin 1966, au nom de l'Union nationale, son chef, M<sup>e</sup> Daniel Johnson (père), avait pris fait et cause pour les policiers et leur avait promis de reconnaître formellement leur association s'il prenait le pouvoir. Son opportune décision lui fit gagner plusieurs votes chez ceux et celles qui désavouaient le gouvernement Lesage pour ses positions jugées trop réfractaires envers ses travailleurs. L'Union nationale remporta finalement les élections et s'affairait à respecter son engagement.

Réélu, mais son parti battu, M<sup>e</sup> Wagner ne revint plus jamais à la tête d'un ministère.

Quant à Arthur Vachon, envers qui M<sup>e</sup> Johnson voulut tenir une enquête publique sur le bien fondé de son congédiement, il renonça à s'en prévaloir et opta pour une toute autre orientation. Lui que le premier ministre avait qualifié sans preuve de communiste de vint effectivement membre du Parti communiste du Québec le 1<sup>er</sup> janvier 1967, après les événements que nous venons de raconter.

Il est vrai qu'avant d'entrer dans la police, Arthur Vachon avait été fasciné par les thèses de Karl Marx et de Lénine. Il reconnut plus tard avoir été bouleversé par la promesse d'« un monde meilleur » que cette idéologie faisait miroiter. Cependant, ce ne fut pas comme activiste qu'il revendiqua une place au soleil pour les membres de sa profession.

Communiste ou non, il paya chèrement son initiative en se retrouvant presque à la rue avec femme et enfants. La suite de son parcours fut des plus atypiques et sera racontée dans notre ouvrage.

Aux yeux de l'APPQ, Arthur Vachon demeure un héros et un modèle de courage, de ténacité et de désintéressement personnel. En son honneur, le siège social de l'Association de Sainte-Julie porte son nom depuis sa construction en 1991. C'était la moindre des choses, le fruit de son sacrifice étant la formation d'une association parmi les plus solidaires et dynamiques qu'on puisse envier.

Arthur Vachon est décédé en avril 2010 à l'âge de 71 ans. Comme ses frères, les lutteurs professionnels Maurice « Mad Dog » Vachon et Paul « The Butcher » Vachon, il est monté dans l'arène et a mené un dur combat dont l'issue a rejailli sur tous les agents et sous-officiers de la Sûreté du Québec.

**André K. Malouf**  
**Vice-président discipline**  
**et déontologie**  
**1985-1996**

# Évaluer le développement démocratique des institutions policières



La professionnalisation de la police dans les sociétés modernes a donné lieu à de nombreuses recherches pour tenter d'établir des indicateurs permettant de mesurer la performance des organisations policières<sup>1</sup>. Ces indicateurs sont parfois de nature purement statistique, par exemple le nombre de constats d'infraction émis, et concernent alors la production suite aux actions de police. En d'autres occasions, les indicateurs ont pour objet les retombées des interventions policières, par exemple pour évaluer le sentiment de sécurité dans un quartier. Toutefois, les attentes à l'égard du travail policier dépassent souvent la capacité de l'analyse strictement quantitative. Par exemple, comment faire pour évaluer que les policiers traitent effectivement de façon impartiale tous les citoyens auprès desquels ils sont appelés à intervenir? L'absence de plaintes est-elle la preuve qu'il n'y a pas de profilage racial ou est-ce plutôt la démonstration que le système n'inspire pas confiance?

Mesurer la performance d'une organisation est un défi qui se pose à toutes les entreprises et la police ne fait pas exception. Mais que faut-il mesurer? La réponse s'obtient en posant une autre question : dans quel but? Est-ce qu'on peut mesurer l'amélioration de la sécurité sur les routes en additionnant les constats d'infraction? On aura probablement une meilleure idée de la situation en examinant, sur quelques années, le nombre de morts et de blessés en proportion du nombre de véhicules enregistrés. Autrement dit, il faut savoir si on veut mesurer la performance des policiers, en tant que salariés, ou celle de la police comme organisation devant assurer la sécurité des citoyens et de leurs droits.

Plusieurs gouvernements, dont celui du Canada, investissent d'importantes ressources dans le développement d'institutions policières fiables dans des pays en reconstruction. Mais qu'est-ce que c'est faire de la police? Généralement, on retient que les activités d'un service de police se résument à deux grandes catégories : contrôler la criminalité et protéger les droits des citoyens<sup>2</sup>. Une perspective qui rejoint celle de l'École nationale de police du Québec où on enseigne que la mission de l'institution policière est « de maintenir la

paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et de réprimer le crime et d'en rechercher les auteurs<sup>3</sup> ».

Toutefois, si une évaluation de la production (output) et des résultats (outcome) peut nous renseigner sur ce que fait la police, ces données nous en disent peu sur *comment* elle le fait<sup>4</sup>. Or, c'est justement à ce sujet que s'élèvent souvent des critiques à l'égard de la police. Selon deux auteurs mondialement reconnus<sup>5</sup>, on trouverait sept orientations définissant un corps de police au service des citoyens :

- le respect des droits de la personne;
- faire un usage judicieux de l'emploi de la force;
- faire preuve de discipline;
- être ouvert à une interaction avec les citoyens dans la gestion de ses interventions;
- être disponible;
- faire preuve de prévenance;
- être équitable envers tous.

<sup>1</sup> Robert C. Davis, « Selected international best practices in police performance measurement », Rand Corporation, 2012, 22 p., [http://www.rand.org/pubs/technical\\_reports/TR1153.html](http://www.rand.org/pubs/technical_reports/TR1153.html)

<sup>2</sup> Idem, p. 2.

<sup>3</sup> The main duties of the police are to maintain public tranquillity, law and order; to protect the individual's fundamental rights and freedoms – particularly life –; to prevent and detect crime; to reduce fear; and to provide assistance and services to the public (p. 15) », *Guidebook on democratic policing*, OSCE, 2008, p.15, <http://www.osce.org/spmu/23804>

<sup>4</sup> Le nombre de personnes qui décèdent, alors qu'elles sont en détention sous la responsabilité de la police, constitue un indicateur peu fiable du degré de démocratisation atteint par un service de police, les données à ce sujet étant elles-mêmes sujettes à caution.

<sup>5</sup> David H. Bayley, Robert M. Perito, *The police in war*, Lynne Rienner publishers, 2010, p. 116.

Avec ces critères, clairement nous n'en sommes plus à évaluer le résultat des interventions, mais bien l'attitude avec laquelle ces actions sont menées. Nous ne sommes plus à l'extérieur de l'organisation policière, dans les retombées de son action sur la collectivité, mais à l'intérieur du corps de police, là où se définit l'humeur de la police envers les citoyens. On ne se demande plus ce que fait la police, mais avec quelle disposition envers les citoyens elle intervient lors de ses contacts. Dans cette perspective, ce sont les règles internes de fonctionnement d'un service de police qui permettent le mieux de situer un corps de police sur une échelle de développement démocratique. Ces règles internes concernent la rémunération, la dotation, la discipline/déontologie et la SST. Les orientations dans ces domaines permettent de déterminer si l'organisation policière concernée participe d'une attitude « contrôle » ou « service » dans les rapports qu'elle entretient avec ses employés et, par conséquent, avec la société. En effet, comment peut-on espérer que les policiers vont agir envers les citoyens dans le respect des valeurs démocratiques et des règles de droit si eux-mêmes, en tant que salariés, sont l'objet d'un manque de respect, d'injustice, d'arbitraire et d'abus de pouvoir?

Dans chacun de ces secteurs (rémunération, dotation, discipline/déontologie, santé et sécurité du travail), il est question d'enjeux

concrets entre l'employeur et les salariés. Par exemple :

- **Rémunération** : De quelle manière la rémunération des policiers, peu importe leur rang, est-elle fixée? Est-ce le résultat d'un décret gouvernemental ou d'une négociation dans un cadre formellement reconnu?
- **Dotation** : De quelle manière sont régis le placement et la promotion des policiers? Est-ce qu'il existe des règles formelles pour encadrer les affectations, par exemple l'ancienneté, et des concours pour accéder aux promotions ou si tout se fait par des contacts personnels?
- **Discipline/déontologie** : Quel est le mécanisme de gestion disciplinaire au sein de l'entreprise? S'agit-il d'un pouvoir discrétionnaire sans appel ou d'un processus quasi-judiciaire pouvant donner lieu à un arbitrage par une personne externe à l'entreprise? En matière de déontologie, quel est le processus de prise en charge des plaintes des citoyens?
- **Santé et sécurité du travail** : Est-ce qu'un mécanisme de participation des salariés est prévu en matière de santé et de sécurité du travail? Comment les équipements et les enseignements nécessaires à la prévention des lésions professionnelles sont-ils identifiés et diffusés? Existe-t-il des mécanismes de consultation ou si les travailleurs sont exclus du processus décisionnel?

Quelles sont les responsabilités attribuées aux gestionnaires pour limiter les blessures et les maladies?

À travers le monde, différentes organisations policières ont mis en place différentes règles pour aborder ces diverses questions. Ces différences s'expliquent par les conditions économiques, politiques, sociales et culturelles présentes dans chacun de ces pays. La police sera plus militaire que civile, plus contrôlée (des citoyens) que service (aux citoyens) dépendamment du rapport que l'État entretient avec la société. Un État autoritaire voudra une police de nature militaire à qui il imposera ses règles arbitraires en matière de rémunération, de dotation et de discipline. Un État démocratique voudra une police orientée vers le service aux citoyens et sera lui-même en situation de dialogue avec les policiers sur les enjeux qui les touchent en tant que salariés. C'est par cette analyse de la gestion des ressources humaines au sein d'un corps de police que l'institution policière devient l'indice de la vie démocratique existant dans une société. La Police est la vitrine de l'État.

**Robert Bronsard**  
Conseiller  
CRHA, M.Sc., LL.M.

# Nouveaux et futurs retraités

de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec

<b>NOM</b>	<b>MATRICULE</b>	<b>GRADE</b>	<b>DATE</b>	<b>POSTE</b>
<b>BILODEAU</b> Yvan	7367	Lieutenant	2013-05-01	MRC de la Rivière-du-Nord
<b>LETARTE</b> Jean-Marie	10497	Sergent	2013-05-01	Unit. d'urg. Secteur Est
<b>ASHINI</b> Moïse	8824	Agent	2013-05-03	MRC Manicouagan
<b>LANTHIER</b> Pierre	10958	Lieutenant	2013-05-03	MRC des Laurentides
<b>JOANISSE</b> Daniel	7007	Agent	2013-05-06	Bur. Soutien Opérationnel
<b>CHAREST</b> Mario	7958	Agent	2013-05-18	Unit. d'urg. Secteur Est
<b>SIROIS</b> Daniel	8450	Sergent	2013-05-28	MRC Rivière-du-Loup
<b>DUGAS</b> Louise	10092	Sergente	2013-05-31	MRC Matane
<b>GADBOIS</b> Jacques	7708	Capitaine	2013-06-08	GQG serv. contr. automatisé
<b>LÉTOURNEAU</b> Éric	7595	Agent	2013-06-07	Unité soutien gend. ATNQ
<b>LAUZIER</b> David	10853	Sergent	2013-06-19	MRC Rimouski-Neigette
<b>BOUCHARD</b> Michel	10651	Sergent	2013-06-14	MRC des Maskoutains
<b>SAURIOL</b> Christian	10689	Agent	2013-06-18	GQG non assigné
<b>BROUSSEAU</b> Luc	8142	Agent	2013-06-19	Poste Témiscaming ATNQ
<b>GUILLEMETTE</b> Daniel	7444	Sergent	2013-06-24	Serv. crim. GQG

Liste retraités du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2013



**450 922-5414**  
**www.appq-sq.qc.ca**  
**info@appq-sq.qc.ca**

**DIRECTEURS DE L'APPQ**

Gaspésie—  
 Les Îles-de-la-Madeleine  
**Sylvain Viel**

Bas-Saint-Laurent  
**Roger Dubé**

Saguenay—Lac-Saint-Jean  
**Rémy Bouchard**

Québec-Nord/Sud  
**Julien Lemieux**

Mauricie / Centre-du-Québec  
**Dominic Ricard**

Estrie  
**Sylvain Paquette**

Montérégie Est  
**Stéphane Jetté**

Laurentides / Lanaudière  
**Mathieu Sauvageau**

Outaouais  
**Charles Hopson**

Abitibi-Témiscamingue /  
 Nord-du-Québec  
**Normand Lavoie**

Côte-Nord  
**Gaétan Boulianne**

Quartier Général de Montréal  
**Alphé Simard**

Quartier Général de Québec  
**Chrystian Leclerc**

Grand Montréal  
**Stéphane Trottier**

**ADRESSES DE COURRIEL POSTES ADRESSES DE COURRIEL POSTES**

**PRÉSIDENT**

Pierre Veilleux <b>v eilleux@appq-sq.qc.ca</b>	<b>21</b>	Stéphanie Bourgault, adj. au prés. <b>bourgault@appq-sq.qc.ca</b> Laurent Arel, dir. communications	<b>22</b>
---	-----------	---	-----------

**V ICE-PRÉSIDENT DISCIPLINE ET DÉONTOLOGIE**

Jacques Painchaud <b>painchaud@appq-sq.qc.ca</b>	<b>26</b>	Marie-Lou Lafrance, sec. juridique <b>lafrance@appq-sq.qc.ca</b> Karine Landreville, techn. jur. <b>landreville@appq-sq.qc.ca</b>	<b>27</b>  <b>23</b>
---	-----------	--	----------------------------

**V ICE-PRÉSIDENT GRIEFS ET FORMATION**

Claude Blais <b>bl ais@appq-sq.qc.ca</b>	<b>25</b>	Marie-Isabelle Poirier, sec. et soutien informatique <b>poirier@appq-sq.qc.ca</b>	<b>24</b>
---	-----------	--	-----------

**VICE-PRÉSIDENT SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET RESSOURCES MATÉRIELLES**

Daniel Rolland <b>r olland@appq-sq.qc.ca</b>	<b>12</b>	Robert Bronsard, conseiller <b>bronsard@appq-sq.qc.ca</b> Johanne Lagacé, sec. juridique <b>agace@appq-sq.qc.ca</b>	<b>14</b>  <b>13</b>
---	-----------	--	----------------------------

**VICE-PRÉSIDENT RESSOURCES HUMAINES**

Jocelyn Boucher <b>boucher @appq-sq.qc.ca</b>	<b>19</b>	Ludovic Elbaze <b>elbaze@appq-sq.qc.ca</b>	<b>18</b>
--	-----------	---	-----------

**VICE-PRÉSIDENT FINANCES**

Luc Fournier <b>f ournier@appq-sq.qc.ca</b>	<b>29</b>	Christine Lavoie, agte adm. <b>lavoie@appq-sq.qc.ca</b>	<b>28</b>
--	-----------	--	-----------

**AVOCATS**

Benoit Ducharme <b>duchar me@appq-sq.qc.ca</b>	<b>17</b>	Alain Rousseau <b>rousseau@appq-sq.qc.ca</b>	<b>11</b>
Alexandra Nantel-Soucy <b>nantel-soucy@appq-sq.qc.ca</b>	<b>30</b>		

**ASSURANCE-VIE, MALADIE ET DENTAIRE**

poste 7

Lucie Goulet, gestionnaire <b>assurances@appq-sq.qc.ca</b>	<b>33</b>	Maria Leblanc, agte bureau Lucie Dessureault, agte bureau Chantal Laberge, agte bureau Jeinab Kandjy-Djina, agte bureau Roxanne Charron, agte bureau	<b>15</b> <b>34</b> <b>37</b> <b>32</b> <b>39</b>
---	-----------	--	---

**RÉCEPTION**

Suzanne Lépine, secrétaire-réceptionniste			<b>0</b>
---	--	--	----------



# VOTRE PROGRAMME GROUPE

en offre encore plus aux membres de l'APPQ



## ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUES — ALLÉGATIONS SANS FRAIS!

### PAYER MOINS FAIT PARTIE DE VOS PRIVILÈGES

Grâce à une alliance conclue entre l'APPQ et **belairdirect**, l'Assurance des frais juridiques — Allégations de **belairdirect** vous est offerte sans frais. Cette offre, spécifiquement conçue pour les membres actifs de l'APPQ qui sont titulaires d'une police d'assurance auto ou habitation **belairdirect** en vigueur, s'ajoute à votre rabais de groupe, en plus des autres rabais et avantages inclus dans votre police d'assurance.

### BEAUCOUP PLUS QU'UN SIMPLE PROGRAMME

Si jamais vous deviez faire l'objet d'allégations de nature privée et personnelle, non reliées à l'exercice de vos fonctions de policier(ère), vous bénéficierez, avec cette protection, **d'une aide financière d'un maximum de 8000\$ par événement, vous permettant de consulter et d'être représenté par un avocat référé par le CRDP**, pendant la période d'enquête en lien avec ces allégations.

### N'ATTENDEZ PLUS!

Vous n'êtes pas déjà assuré chez **belairdirect**? Demandez dès maintenant une soumission auto ou habitation au **1 866 887.6542**, ou obtenez une soumission auto en ligne sur **belairdirect.com**, et découvrez combien vous pourriez économiser sur vos primes d'assurance. N'oubliez pas de mentionner votre code de groupe!

VOTRE CODE DE GROUPE EXCLUSIF

**GPPQ**



**belairdirect.com**  
1 866 887.6542

**belairdirect.**  
assurances auto et habitation